

LES HERBIERS
Site Patrimonial Remarquable

SECTEURS ET INVENTAIRE

	Limite de site patrimonial remarquable		Places et cours
	Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable		Séquence végétale
	Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques		Arbre remarquable
	Immeuble protégé		Cours d'eau
	Élément extérieur particulier		Point d'eau ou source
	Mur et clôture protégés		Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
	AAAA Séquence, composition, ordonnance architecturale ou urbaine		Espace vert à créer ou à requalifier
	AAAA Séquence naturelle (front rocheux, falaise, etc.)		Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale à requalifier
	Parcs ou jardins de pleine terre		Point de vue, perspective à préserver et à mettre en valeur
	Espaces libres végétaux		Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer

Numéro des éléments extérieurs particuliers
 1. Sphaère (statue, cloche, vitraux, arènes, statues...)
 2. Puits, fontaines
 3. Portails, portières, porches
 4. Entree extérieure (voies (portes, fenêtres...))
 5. Escaliers
 6. Balcons
 7. Réseaux de nuit
 8. Puits, bornes
 9. Puits, bornes

Date : décembre 2022
 Echelle : 1/5 000

anneboissay
ARCHITECTE du PATRIMOINE

N

